

Voix de Rome

Sa Sainteté Benoit XV vient de donner à l'idée de nos Fêtes Jubilaires une suprême approbation, en nous accordant, sur demande préparée par le Tres Révérend Père J. Lemius, procureur-général des Oblats auprès du Saint Siège, et présentée par le Révérendissime Père Assesseur de la Congrégation du St. Office, de très précieuses faveurs spirituelles.

(TRADUCTION DE LA SUPPLIQUE)

Très Saint Père,

Le Supérieur du Sanctuaire de N. D. du T. S. Rosaire, au Cap-de-la-Madeleine, diocèse des Trois-Rivières, très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, expose que ce Sanctuaire est devenu si célèbre dans tout le Canada qu'il a été spécialement recommandé par le dernier Concile Plénier de Québec. Ce Sanctuaire compte, cette année, deux cents ans d'existence. A cette occasion, pour exciter et augmenter la piété des fidèles qui s'y rendront en foule, le postulateur demande un indulgit permettant au Supérieur du Sanctuaire, ou, s'il en est empêché, à tout autre prêtre, par lui délégué, de donner la Bénédiction Apostolique à chaque grand concours de pieux pèlerins.

En outre, il prie Votre Sainteté de daigner ouvrir le trésor des indulgences en faveur de tout fidèle qui visitera ce Sanctuaire.

Et Dieu...

22 avril, 1915.